

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 14 janvier 2005

L'an deux mil cinq, le quatorze janvier, à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MASSIAS Louis, Maire,

**Présents** : MM. MASSIAS, LIOTE, ROSSAT, GRANDGIRARD, BOTEY, SCHNEIDER  
Mmes NORO, HAMRO, BRETON, BARRE, FABRO, LAMY

**Absents non excusés** : M. JEANNIN

**Procuration** : M. SAIAH à Mme HAMRO

**Secrétaire** : Mme BARRE

**TOUTES LES DELIBERATIONS ONT ETE VOTES A L'UNANIMITE**

### **Dotation globale d'équipement concernant la construction d'un bâtiment scolaire**

Le Maire expose le projet de construction d'un bâtiment scolaire 1<sup>e</sup> degré.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- sollicite une aide financière au titre de la D.G.E. des communes d'un montant de 141 496,55 €
- sollicite une aide financière parlementaire d'un montant de 141 496,55 €,
- adopte l'opération qui s'élève à 707 482,79 € HT et 846 149,42 TTC, suivant devis,
- approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Libellé des postes	Montant H.T (€)	Détail	Montant H.T. (€)
1 <sup>ère</sup> phase : construction jusqu'à la mise hors d'eau	287 313,96	<u>Aides publiques sollicités</u> :	
		DGE	141 496,55
2 <sup>ème</sup> phase : finition	420 168,83	Subvention parlementaire	141 496,55
		Autofinancement (fonds propres, emprunt)	424 489,69
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>707 482,79</b>	<b>TOTAL</b>	<b>707 482,79</b>

- les travaux débiteront été 2005
- autorise le maire, à signer les documents relatifs à ce projet.

### **Programme travaux ONF**

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme travaux 2005 proposé par l'ONF. Vu l'avis de la commission de la forêt,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- décide de réaliser les opérations suivantes :
  - dégagement de régénération naturelle avec entretien des cloisonnements pour 1 100 €
  - Parcelle 16 sur 1,3 Ha : régénération feuillue préparation de la végétation) pour 1 300 €

### **Subvention 2005 Fousseماغne Avenir**

Le Maire rappelle les activités de l'Association « FOUSSEMAGNE-AVENIR » qui sollicite une subvention de 2 600 € pour son fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré « à l'exception du Président de l'Association, concerné par cette affaire, qui n'a pas pris part aux débats » :

⇒ **décide** d'accorder une subvention de 2 600 € à l'Association Fousseماغne Avenir.

### **Changement de délégués à la CCBB**

Suite à la démission du Conseil de Martine BILGER, déléguée suppléante, et suite au souhait de René SAIAH, délégué titulaire, à la CCBB, il y a lieu de désigner un nouveau délégué suppléant et un nouveau délégué titulaire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- désigne M. Jean-Louis BOTEY (qui était délégué suppléant) comme délégué titulaire à la CCBB,
- et M. Daniel ROSSAT ainsi que Mme Isabelle BRETON délégués suppléants à la CCBB.

### **Désignation de délégués à la fourrière départementale**

Par délibération du 22 octobre 2004, le Conseil Municipal demandait son adhésion à la fourrière départementale. Aujourd'hui, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un suppléant.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

désigne :

- Mme Annick BARRE déléguée titulaire,
- M. Jean-Louis BOTEY délégué suppléant.

### **Formation au personnel**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de M. Alain FABRO qui désirerait suivre une formation pour la préparation à l'habilitation des agents non-électriciens afin de pouvoir réaliser des interventions simples en basse tension, en toute sécurité. Cette formation assurée par le CNFPT se déroulerait sur 2 jours. Son coût se monte à 100 € par jour (prix incluant les frais pédagogiques, les frais de documentation et les frais de déjeuner). Le Conseil Municipal reconnaît le bien fondé de cette formation pour M. Alain FABRO qui en de nombreuses occasions à besoin de connaissance en sécurité électrique.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- đ accepte son inscription,
- đ autorise le maire à signer l'engagement de paiement.

### **Subvention : sinistrés ASIE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la catastrophe qui a eu lieu en ASIE. Il propose de verser une subvention à la Croix-Rouge afin de leur venir en aide. Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- đ vote une subvention de 1 000 € qui sera versée à la Croix-Rouge aux profits des sinistrés d'ASIE (1,23 € par habitant).

## Questions diverses

### Convention avec FRANCAS

Monsieur Régis LIOTE présente au Conseil Municipal un projet de convention avec les Francas pour l'animation et la gestion du centre aéré pendant les vacances de Printemps et d'été. Les Francas mettront à notre disposition des animateurs agréés. La participation de la commune s'élèvera à 2 100 €.

### Abri bus

Le Maire rappelle que l'abri bus du Faubourg Saint Antoine est en très mauvais état et qu'il y a lieu de le refaire.

Cet abri bus servant de repère aux jeunes, le Conseil Municipal ne souhaite plus qu'il soit fermé. Il se composera de 4 poteaux surmontés d'un toit.

### Location de la salle aux pêcheurs

Les pêcheurs lors de leur dernière friture ont occasionné quelques dégâts au plafond de la cuisine (un néon fondu) dû au fait qu'ils cuisent la friture sur une rampe à gaz au milieu de la cuisine. Le Maire demande aux responsables de ne plus cuisiner de cette manière en raison des risques d'incendie possibles.

### Délimitation sortie parking salle des fêtes

Il y a lieu de délimiter matériellement la voie de circulation à la sortie du parking de la Maison des Arches côté Mairie. Cette délimitation se fera au moyen de jardinières afin de rétrécir la sortie. Le Conseil Municipal ne souhaite pas faire de frais pour cet aménagement étant donné que l'école changera de place à la rentrée 2006.

### Petit terrain foot

Madame Isabelle BRETON demande que du sable soit livré au petit terrain de foot pour assainir les buts. Deux camions de sable seront commandés.

### Dégradation parking

Un conseiller signale qu'un QUAD s'amuse à faire des dérapages sur le parking de l'école maternelle. Les consignes seront données à M. FABRO pour faire cesser ce désagrément.

### Colis des anciens

Quelques commentaires désobligeants ont été entendus au sujet des colis de Noël. Effectivement les produits frais se sont vite abîmés par contre, la présentation a été appréciée.

Le Conseil Municipal se pose la question suivante : Que faire après ces critiques ?

Après réflexion, le Conseil Municipal décide de continuer à offrir des produits locaux aux anciens mais sans produit frais.

### Cadeaux de Noël des enfants

Une après-midi récréative (Dimanche) avait été organisée pour le Noël des enfants de l'école et leur famille avec distribution des cadeaux par le père Noël. 58 colis sur 140 enfants scolarisés n'ont pas pu être distribués.

Malgré les rappels personnels aux parents, 6 cadeaux sont encore à disposition en Mairie. Les bénévoles s'interrogent si vraiment ces cadeaux sont appréciés ou s'il ne faudrait pas se tourner vers une autre formule.  
Réflexion pour voir que faire l'an prochain ?

La prochaine réunion du Conseil Municipal sera le 18 février 2005.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,